

Présents : 10

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

Le Maire ouvre la séance à 20 h00

I Approbation du compte rendu de la séance du 29 Mai 2018

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 29 Mai 2018.

Vote : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**

II – Bilan des actions prévues sur l'exercice 2018

Le Maire rend compte des différents travaux effectués à ce jour et prévus sur cet exercice 2018

- Remplacement de la totalité de l'éclairage public sur la commune
Les travaux éclairage public vont être réceptionnés et facturés prochainement Réception des travaux prévue le 25/09/2018 à 11h00.
Le Maire expose : budgétairement parlant, si notre trésorerie n'est pas suffisante pour assumer la dépense des travaux d'éclairage, nous devons contracter un crédit relais, le temps nécessaire pour percevoir les subventions TEPCV et SYDED, attendues sur ce dossier.
- Réalisation de travaux consistant à ouvrir et sécuriser l'entrée nord du village.
Ces travaux entrée village sont aujourd'hui terminés, facturés et payés.
- Réalisation d'une fondation consistant à préparer le support du parking devant la Mairie. Travaux en prévision pour l'exercice 2019.
A l'occasion de travaux de génie civil, qui vont permettre d'alimenter en électricité le futur « Mât Technique, situé en surplomb du terrain de boule. Ce mât doit recevoir 3 lampes d'éclairage public, en remplacement des boules lumineuses situées sur la place de la Mairie.
- Réalisation de petites opérations de pose d'enrobé sur certains points du village, à savoir :
Trottoir conduisant à l'Église et devant le monument aux Morts
Entrée de propriété Mr MOISY, qui est également l'accès au chemin dit « La Vie Jaune ».
Trottoir et accotement rue principal, suite aux travaux réalisés par l'entreprise Patrick MOUGEY.
Accotement et traversée de route départementale, suite au branchement adduction d'eau de la construction HENRIOT Julien.

III Délibérations à valider

Les baux communaux, dont les titulaires sont le « GAEC HENRIOT DU TILLEUL » et le « GAEC VERNEREY » sont arrivés à l'échéance des 9 années prescrites. Il revient au Conseil Municipal de délibérer et reconduire pour les 9 prochaines années les contrats de bail en cours.

Le Maire met aux voix la reconduction de ces documents :

GAEC HENRIOT DU TILLEUL :	Pour = 10	Contre = 0	Abstention = 0
GAEC VERNEREY :	Pour = 10	Contre = 0	Abstention = 0

Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de prendre une DM, (Décision Modificative), concernant l'amortissement des réseaux de collecte, travaux réalisés en 2013. Ces travaux sont à amortir sur une durée de 30 ans. La 1^{ère} échéance tombe cette année et il convient de budgéter en Investissement et en fonctionnement la somme de 4 529.76 €, montant prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

Le Maire met aux voix cette décision :

Pour = 10	Contre = 0	Abstention = 0
------------------	-------------------	-----------------------

IV- Questions Urbanisme et carte communale

Le Maire expose :

Un débat en conseil Municipal, s'avère nécessaire quant aux perspectives en termes d'urbanisme, soumises aux directives de la carte communale. Il souligne recevoir des doléances concernant d'éventuelles vente de terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions. Suite à un tour de table où chacun des conseillers a pu largement s'exprimer, il ressort les éléments suivants :

1. La réouverture et la révision de la carte communale établie en 2010 impose un certain nombre de contraintes, à savoir :

Les périmètres rendus constructibles à l'élaboration (2010) de cette carte, ne sont pas encore tous pourvus de projets.

Les demandes évoquées aujourd'hui restent similaires à celles refusées en 2010, lors de l'enquête publique réalisée avant la validation de la carte communale par Monsieur le Préfet du Doubs en Décembre 2010.

Une révision impactera financièrement le budget d'investissement de la commune.

Le nombre de doléances ne représente pas suffisamment de projets à cours termes, si tant est que ceux-ci soient recevables par les services de l'urbanisme.

La pertinence d'une telle révision, à 18 mois du renouvellement des Élus Municipaux plaide défavorablement à une décision positive.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour = 9	Contre = 0	Abstention = 1
-----------------	-------------------	-----------------------

Demande au Maire de sursoir à la réouverture et à la révision de la carte communale.

V – Questions diverses

Le Maire informe le conseil sur les points suivants:

La rentrée scolaire : Effectif total du RPI = 60 élèves

GLB = 18 élèves

PLM = 18 élèves

VSM = 24 élèves

L'affouage 2017-2018 : Les Garants des bois font le point sur les travaux d'affouage non terminés. A ce jour, il reste 2 ou 3 portions à terminer au plus vite.

La prochaine vente des bois aura lieu le 26/09/2018 à SAÔNE. N° D'ARTICLE = 18J334

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 00.